

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL680

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 11, après le mot :

"Lyon",

insérer les mots :

"des dispositions mentionnées".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.